



Formulaire de remise pour les exploitants

Année 2026

Déclaration : Règlement 72-11, article 9

1 - Renseignements généraux

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	
Adresse de courriel		
Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courriel? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Corrections s'il y a lieu		
1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom	Fonction ou titre	Téléphone
1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	
1.4 Description du lieu d'exploitation		
Identification du lieu	Emplacement / localisation (numéro de lots)	
<input type="checkbox"/> Carrière		
<input type="checkbox"/> Sablière		
<input type="checkbox"/> Autres :		

2 - Droits

2.1 Droits exigibles

Les droits sont exigibles pour chaque tonne métrique de toutes substances assujetties.

Au 1^{er} janvier 2026, les montants exigés sont les suivants :

- substances assujetties : 0,71 \$ par tonne métrique ou 1,35 \$ par mètre cube
- pierre de taille : 1,92\$ par mètre cube.

Ces montants sont indexés le 1^{er} janvier de chaque année selon la loi.

Vous devez effectuer le calcul des droits pour le lieu indiqué à la section 1.4.

Après le traitement de la déclaration, **la MRC émettra une facture sur demande (cochez la case appropriée au bas de cette page).**

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	La déclaration doit être reçue au plus tard le	Le paiement doit être reçu au plus tard le
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} janvier au 31 mai 2026	30 juin 2026	1 ^{er} août 2026
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} juin au 30 septembre 2026	31 octobre 2026	1 ^{er} décembre 2026
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2026	31 janvier 2027	1 ^{er} mars 2027

2.3 Appareil de pesée

Pesée sur place. Indiquez la date d'entrée en fonction de l'appareil.

Date :

Pesée ailleurs. Vous devez également remplir l'annexe jointe.

Pas de pesée. Indiquez la méthode utilisée pour évaluer les quantités (facteur d'équivalence, lieu d'évaluation, etc.).

Note : La date de réception à l'adresse de la MRC d'Argenteuil indiquée à la fin du formulaire sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu. **Tout retard dans le dépôt des déclarations est passible d'amendes appliquées jour par jour (article 15 du règlement numéro 72-11).**

2.4.1 Matières pesées (Veuillez utiliser la virgule pour les décimales)	Poids (en tonnes métriques)	
(A) Quantité totale de substances assujetties (tonnes métriques)	→	t.m.
(B) Coût par tonne métrique de substances assujetties (indexé annuellement – art. 7)	→	0,71 \$
(C) Droits à payer (A x B)	→	\$

Ou

2.4.2 Matières non pesées (Veuillez utiliser la virgule pour les décimales)	Volume (en mètres cubes)	
	Substances assujetties	Pierres de taille
(D) Quantité totale de substances assujetties (mètres cubes)	→	m.c.
(E) Coût par mètre cube de substances assujetties (pierre de taille indexé annuellement – art. 7.1)	→	1,35 \$
(F) Droits à payer (D x E)	→	\$

2.4.3 Droits totaux à payer

(G) Droits totaux à payer (C + F)	→	\$
-----------------------------------	---	----

Je désire une facture

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom	Fonction
Déclaration de l'exploitant	
Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date

4 - Documents à transmettre

<input type="checkbox"/> Formulaire dûment rempli
<input type="checkbox"/> Connaissances et rapports ou <input type="checkbox"/> Annexe A
<input type="checkbox"/> N'oubliez pas de signer l'attestation de l'exploitant (section 3)

MRC d'Argenteuil
430, rue Grace
Lachute (Québec) J8H 1M6
Téléphone : (450) 562-2474, poste 2315
Fax : (450) 562-1911 (à l'attention de madame Marie Thibaudeau)
mthibaudeau@argenteuil.qc.ca

Annexe A

Droits exigibles pour substances assujetties
Endroit de la pesée, si différent du lieu d'exploitation

1) Date :		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	
2) Date :		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	
3) Date :		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	
4) Date :		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	
5) Date :		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	